



Société
des Régates
du Havre



AVIS DE COURSE

Women On Water Regatta

Samedi 09 mai et dimanche 10 mai 2020

Le Havre

Société des Régates du Havre

Grade : 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrentes étrangères précisées en annexe « Prescriptions »,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le règlement WLS Trophy 2020.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 L'inscription à la régata est limitée aux 24 premiers équipages féminins inscrits. Les équipages seront composés de 3 à 6 équipières (5 maximum à bord en même temps).
- 3.2 La régata se courra sur des monotypes J80, fournis par l'organisateur. Seuls les bateaux et les voiles fournis par l'AO auront le droit de courir.
- 3.2 Les équipages admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint en annexe et en l'envoyant par mail aux adresses suivantes : responsableevenement@lesregates.com et srh@lesregates.com, au plus tard le lundi 04 mai 2020.
- 3.3 Les concurrentes (chaque équipière) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineures
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrentes étrangères (chaque équipière) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de 200 € ; ils comprennent le repas du samedi soir pour tous les membres de l'équipage.

Chaque équipage devra signer un contrat de mise à disposition du bateau avec l'AO au moment de l'inscription et déposer un chèque de caution de 1 800 € pour les dommages.

5. PROGRAMME

DATE	HORAIRES	PROGRAMME
Samedi 09 mai	09h00 à 10h45	Confirmation des inscriptions et tirage au sort des bateaux
	11h00	Briefing des skippers
	11h15	Départ ponton
	13h00	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	19h30	Dîner des équipages au restaurant Les Régates
Dimanche 10 mai	09h15	Briefing des skippers
	10h30	Premier signal d'avertissement, courses à suivre
	16h30	Remise des prix

Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées sur le tableau officiel situé en terrasse de la SRH et disponibles sur le site internet du club.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

8.2 Un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place.

9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 En modification de l'annexe A2 des RCV, aucun score ne sera retiré.

9.3 En fonction du nombre d'équipages inscrits, la régates pourra se dérouler en groupes avec phases finales.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : premier, deuxième et troisième équipage.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'une concurrente de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la concurrente décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, la concurrente autorise automatiquement l'AO à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions d'elle-même pendant la période de la compétition intitulée « Women On Water Regatta », à laquelle elle participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous les matériaux liés à la dite épreuve.

14. COORDONNÉES

SOCIÉTÉ DES RÉGATES DU HAVRE

Quai Eric Tabarly

76600 LE HAVRE

Tél : 02.35.42.41.21

Internet : www.lesregates.com

E-mail : responsableevenement@lesregates.com; srh@lesregates.com

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

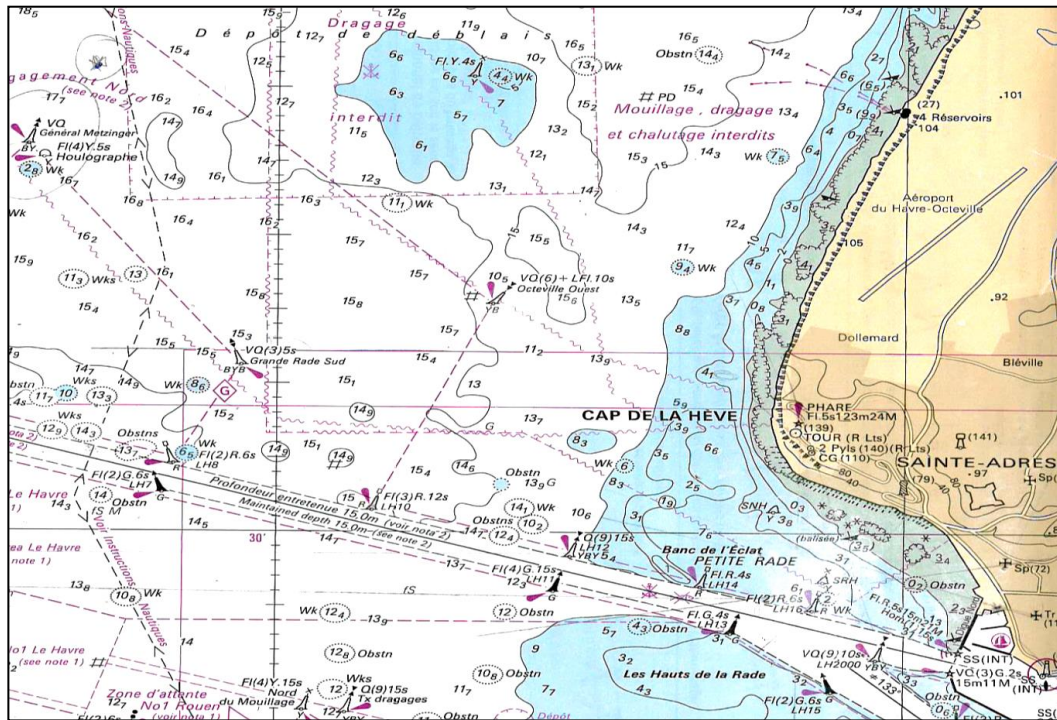
(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

ANNEXE ZONE DE COURSE



Navigation interdite dans le chenal du Havre

La zone de course sera située dans la baie du Havre avec en limite

Nord Ouest : Dépôt de dragage
 Sud Ouest : LH 10
 Sud : Canal du Havre



Société
des Régates
du Havre



Women On Water Regatta

Fiche d'inscription

Samedi 09 et Dimanche 10 mai 2020

Nom de l'équipage : _____

Nom du skipper : N° de Licence :

Tél : E-mail :

Nom	Prénom	N° de Licence	Vérfié par l'Organisation

Montant des frais d'inscription par équipage : 200 €

Chèque à l'ordre de la SRH N° _____ de la banque _____

Virement sur le compte bancaire de la SRH
(IBAN : FR 76 30003 01028 00037267 503 31/BIC : SOGEFRPP)

Cette fiche d'inscription complétée est à renvoyer au plus tard le **lundi 04 mai 2020** :

- ❖ Soit par courriel à la SRH : responsableevenement@lesregates.com ; en cas de paiement par virement
- ❖ Soit par la poste à la SRH – Quai Eric Tabarly – 76600 LE HAVRE ; en cas de paiement par chèque

Signature